

2012/4222 - Attribution d'une subvention d'un montant de 18 764 euros à l'Association Lyon Côté Croix-Rousse pour le cofinancement du poste de chef de projet FISAC de l'opération urbaine Lyon 4e et approbation de deux avenants à des conventions ayant trait à ce dispositif. (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 13/02/2012, p. 0274)

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

Mme FONDEUR Marie-Odile, rapporteur : Il s'agit de l'attribution d'une subvention d'un montant de 18764 € à l'Association Lyon Côté Croix-Rousse, pour le cofinancement du poste de Chef de projet FISAC de l'opération urbaine Lyon 4^e, afin de mener à son terme la phase 2 du FISAC qui est d'assurer la continuité des actions. Il est nécessaire de maintenir l'animation du dispositif en assurant le financement du poste de Chef de projet FISAC jusqu'au 8 décembre 2012.

Avis favorable de la Commission sur ce dossier.

M. GEURJON Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, permettez-moi de faire une intervention commune sur les trois dossiers, concernant le commerce, même si notre avis lui, sera différencié.

Deux dossiers visent donc à soutenir l'animation commerciale, l'un concernant le Fisac du 4^e arrondissement, et l'autre une adhésion à l'Association de management de Centre ville Lyon 7^e Rive gauche. Cette méthode est, me semble-t-il, emblématique de ce que nous devons faire, en tant que collectivité, pour soutenir le dynamisme commercial de nos quartiers.

Soutenir le commerce de proximité, c'est aussi maintenir une vie dans nos rues, maintenir une cohésion entre les habitants et développer simplement le vivre ensemble.

Pourtant, trop souvent, la fermeture d'un commerce de bouche laisse place à des services de type banques ou assurances. Si ces lieux sont nécessaires, ils ne constituent cependant pas l'armature d'une vie de quartier. Il convient donc d'utiliser tous les moyens en notre possession, notamment par les règles d'urbanisme commercial, en lien avec le Grand Lyon, pour introduire plus de diversité commerciale.

La lutte contre la spécialisation commerciale doit donc être une priorité, y compris géographiquement. Ainsi, le Vieux-Lyon ne peut se résumer aux boutiques de souvenirs et aux bouchons. C'est aussi un quartier de vie, avec ses habitants, qui sont en droit de pouvoir trouver les services de la vie quotidienne au plus près de chez eux.

Il nous faut penser aussi la densification commerciale de nos arrondissements, pour enfin créer différentes centralités dans la ville et ainsi limiter les déplacements.

Dans les quartiers à dynamiser, nous pourrions mettre le quartier Grolée. Sans polémiquer, il est temps de mettre fin aux chimères d'un quartier de luxe, issues d'une erreur de diagnostic sur les capacités du quartier. Une politique de développement commercial, doit nécessairement s'appuyer, comme l'illustrent les deux premiers rapports concernant le commerce, sur les associations et collectifs de commerçants, sur les acteurs locaux.

Si, au lieu de confier le développement du quartier Grolée à un fonds d'investissement, nous avons mis en œuvre ce principe, nous aurions aujourd'hui, au cœur de Lyon, un quartier vivant et attractif au lieu de rez-de-chaussée fantômes.

Je me permets de faire le lien avec le troisième dossier qui concerne cette fois l'avenir de la Halle de la Martinière. Ce dossier-là nous inquiète. Monsieur le Maire, ne recommencez pas les mêmes erreurs qu'au niveau du quartier Grolée ! L'une des solutions de facilité qui commence à circuler dans Lyon, c'est l'implantation d'une grande surface. Nous nous interrogeons aujourd'hui sur vos intentions après le déclassement du bâtiment.

Que répondez-vous aux habitants du quartier, désireux d'obtenir un équipement commercial à leur service ? Notre société exprime aujourd'hui un besoin de retour au local, à la proximité, le développement de commerces en ville peut aussi nous permettre de développer les circuits courts de production et de distribution.

Dans ce contexte, la déclaration d'intention de la plateforme « Saveur du Coin » nous paraît intéressante et doit être étudiée. Pour mémoire « Saveur du Coin » regroupe une soixantaine de producteurs qui vivent dans un rayon de 80 kilomètres. Les producteurs venant livrer tous les jours leurs produits frais (légumes, fruits, viande, etc.)

En conclusion, nous voterons les rapports 4222 et 4276 et nous nous abstiendrons sur le dossier concernant la Halle de la Martinière, dans l'attente d'une meilleure visibilité sur le projet. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Divers Droite a voté contre.)

(Adopté.)